



Orange fraude fave au mobil?

Par **rosa**, le **11/01/2009** à **01:38**

bonjour, je suis rosa.

j'ai lu vos suggestion à orange.

bien l'histoire de mon fiancé est similaire.

sauf que nous avons pris un crédit pour payer orange, mais dans le même moment orange venait de résilier la ligne de mon fiancé.

quand j'ai appelé un premier huissier, donc à Renne, celle d'un ton insolent me dis alors vque nous devons payez 823€ soi la somme total du rtestant de l'abonnement, je lui dis alors je ne suis pas la pour résilier l'abonnement mais , payer ce que nous devons afin que la ligne soit remise.

en soi pon nous a demandé de payer 500€ pour des services non consommée.

par ailleur, nous avpn reçu des lettres de relances.

mais avec le bic mac qu'il yaeu a sa banque, plus aucne de nos facture ne passait,; car mon copain à écouté sa conseillere qui lui a dit de faire un chèque hoirs il était en intyerdit hèque.

mais partant sur la base que un conseiller n'a pas à donner ce genre de conseil.

ansi vient le problème de orange.

nous ne pouvions à l'époque plus les appelés car sonb mobile était bloqué.

ensuite le dossier est arrivé dans otre rville hors à la base le dossier devait être à renne.

et sur reims l'huissier a fait une saisie sur son compte bancaire et c'est ainsi que nous avons su que quelqu'un d'autre avait le dossier.

ha oui quand j'ai appelé à renne, la conversation avait été tellement loin que la jeu fille

refusait de décroché son téléphone pour régler le litige.

CONSEQUENCE L'HUISSIER SUR REIMS NOUS AURA PRIS AU TOTAL environ 2000€.
mais pire en novembre 2008 nous avons pris de nouveau un crédit de 7000€, car nous étions obligé de payer avant de les poursuivre.

chose faite.

à l'heure d'aujourd'hui ce même huissier nous met en injonction de payer fin janvier 2008 au tribunal hors ils ont reçu un chèque de banque de 1275€ retracé par notre banque.

par rapport à ce que l'on nous demandais.

enfin il ya queleque jours nous nous sommes aperçu que ce même huissier venait encore de nous faire une saisie sur salaire.

je vous jur je ne ment pas

jusque là je ne voulais pas faire de plainte contre orange et cet huissier .0
mais l'affaire à été trop et conséquence nous allons prendre un avocat au service des consommateurs avec le UFC à reims.

c'est scandaleux au point où je vais faire appel à notre télé régional pour dénoncé l'un des articles dont orange abuse et c'est celui-ci: ARTICLE 14.2 de leur contrat mobil.

repondez merci

Par **Marion2**, le **11/01/2009** à **15:55**

Bonjour,

Vous parlez de la conseillère de la Banque qui aurait dit à votre fiancé de faire un chèque , alors qu'il était interdit bancaire ?????

Merci de bien vouloir expliquer clairement votre situation parce que là, j'avoue qu'on ne comprend pas grand'chose.

Cordialement